



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

**Séance du 28 janvier 2021**

L'an deux mille vingt un et le vingt-huit janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, et sans public compte tenu de la crise sanitaire Covid 19 sous la présidence de M. Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : le 21 janvier 2021

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 12  
Votants : 15

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Pierre LAULAGNET, Philippe BOUNIARD, Claire BOMBRUN, Agnès GUIGON, Jérôme MERCOYROL, Jean-Charles GONIEAUX, Sophie ALLEOUD, Yves LAMOINE, Michel PREVOST, Carole THOMAS, Simone GUICHARD, Philippe EUVRARD

Excusés : Bernard PUEYO (donne procuration à Claire BOMBRUN), Tiphaine FARGIER (donne procuration à Agnès GUIGON), Catherine LEYNON (donne procuration à Yves LAMOINE)

Absents :

Mr Jérôme MERCOYROL a été élu secrétaire.

**Objet : Modalité de la tenue du Conseil Municipal  
Changement de lieu de réunion du Conseil Municipal du 28 janvier 2021, et sans public.**

VU la pandémie de coronavirus,

VU l'état d'urgence sanitaire,

VU le décret n° 2020-1310 du 29.10.2020 précisant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

COMPTE TENU qu'il convient de faire respecter des consignes sanitaires très strictes pour ralentir la propagation du virus.

CONFORMÉMENT au Code Général Des Collectivités Territoriales.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTTE que la réunion du Conseil Municipal du 28 janvier 2021 ait lieu à la salle polyvalente de la commune quartier St Martin.

PRÉCISE que cette salle à une superficie de 180 m<sup>2</sup>

PRÉCISE que la réunion se tiendra sans public, cette disposition a été mentionnée dans la convocation.

PRÉCISE que la réunion est, comme tous les conseils municipaux, enregistré et que l'enregistrement audio sera disponible à postériori sur le site internet de la Commune.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 28 janvier 2021

POUR COPIE CONFORME  
Alba la Romaine, le 29 janvier 2021  
Le Maire  
Pierre LAULAGNE



REÇU A  
LA PRÉFECTURE LE  
**03 FEV. 2021**